DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE
CAISSE DES ECOLES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 02 JUILLET 2026

AFFAIRE N° 2026-018-CDE : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La convocation du Conseil d'Administration avait été faite le 26 JUIN 2026 Le nombre des membres en exercice : 12 Présents : 09 Absents : 03 Représentés : 02 Total des Votes : 11 La Présidente, Sidoleine PAPAYA	L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame PAPAYA Marie Sidoleine, Présidente à la Caisse des Ecoles. Présents : Sidoleine PAPAYA – Larissa COURTEL – Séverine HOAREAU – Gilles GABOU – Cynthia LALLEMAND – Magali NAVARRO – Nicaise GONOT – Cathrine RAMIN– Pascale NABA Absents : Joël CORSEAUX– Lindsay BETON – Emilie GAZE Représentés : Joël CORSEAUX a donné pouvoir à Magali NAVARRO – Emilie GAZE a donné pouvoir à Cynthia LALLEMAND Secrétaire de séance : Séverine HOAREAU

LE QUORUM ETANT ATTEINT

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260702-2026-018-CDE-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

IL EST EXPOSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Que conformément au Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En prenant en compte les délibérations de création de postes des affaires précédentes et les recrutements effectués, le tableau des effectifs est mis à jour.

GRADE	CAT.	Effectifs budgétaires		Effectifs pourvus	
		Temps non complet	Temps complet	Fonctionnaire	Contractuel
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint Administratif	C	00	01	00	01
Sous-total I		*00*	*01*	*00*	*01*
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint Technique	C	07	04	00	11
Adjoint Technique principal de 2ème classe	C	88	03	00	04
Sous-total II		*95*	*07*	*00*	*15*
FILIERE MEDICO SOCIALE					
ATSEM principal 2ème classe	C	06	00	00	02
Sous Total III		*06*	*00*	*00*	*02*
TOTAL		**109**		**18**	

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Vu le Code de l'Education,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir échangé et délibéré, à l'unanimité (11 voix pour et 0 contre)

- **Adopte** le tableau des effectifs ainsi proposé.
- **Approuve** l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois qui seront inscrits au budget.
- **Autorise** la Présidente à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de la légalité.

.....

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme,
Secrétaire de Séance
HOAREAU Séverine

La Présidente,
Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE
Caisse des Écoles

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260702-2026-018-CDE-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026